

JC/AG

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T

MINISTERE
DE LA JUSTICE ET DE LA
LEGISLATION

ANNEE 1961 - N° 268 /PR/MJL/CAB.

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Nomination.-

Présenté par la
Direction de
Cabinet.-

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur
la solde et les allocations accessoires du Personnel en
service Outre-Mer et les actes qui l'ont modifié ;
VU la convention en date du 17 Juillet 1959 relative
au concours en personnel apporté par la République
Française au fonctionnement des Services Publics de la
République du Dahomey ;
VU la décision du Secrétaire d'Etat aux Relations
avec les Etats de la Communauté n° 0327/AR/2 du 16
Novembre 1960 mettant M. GIENGER Jean, Administrateur
en Chef, à la disposition de la République du Dahomey ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. GIENGER Jean, Administrateur en Chef,
1^{er} échelon de la F.O.M. est nommé Directeur du Service de
la Justice au Ministère de la Justice et de la Législation.

ARTICLE 2.- Les soldes et accessoires de l'intéressé
sont imputables au Budget de l'Etat Français.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation est chargé de l'exécution du présent
décret qui sera enregistré, communiqué et publié partout où
besoin sera.

PORTO-NOVO, le 24 AOUT 1961.-

AMPLIATIONS :

Original..... I -
JORD..... I -
PR..... 15 -
MJL..... 3 -
Mission Aide & Cop... I -
Tous Ministères..... 18 -
PR..... I -
Proc.Rép..... I -
Intéressé..... I -

H. M A G A